L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 MARS 1849.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 20 MARS 1849

NOUVELLES D'EUROPE.

La [illegible] nous a transmis hier les nouvelles [illegible] apportées par le steamer America. Nous n'avons malheureusement reçu que la moitié de nos journaux français; le reste est resté [illegible] part sur la grand'route.

Le [illegible] de la quinzaine qui s'est terminée le 23 [illegible] est facile à dresser. Il ne s'y trouve aucun événement saillant.

Les débats du parlement anglais n'offrent pas un très vif intérêt.

[illegible] affreux accident a eu lieu au théâtre de [illegible] street, à Glascow. Au milieu d'une représentation, quelqu'un s'imagina de crier " au feu!" et tout le monde se précipita aussitôt vers les portes. Soixante-une personnes ont été étouffées.

Le choléra fait de nouveaux ravages en Angleterre.

On a reçu à Londres et à Liverpool des nouvelles de Paris jusqu'au 22 février au soir. La [illegible] politique s'améliore évidemment. Louis-Napoléon devient tous les jours plus populaire, et il n'y a plus d'antagonisme entre les pouvoirs depuis que l'Assemblée nationale a fixé [illegible] de sa dissolution. Le gouvernement [illegible] chaque jour [illegible] puise sa force dans [illegible] du 10 décembre et les nombreux suffrages qui l'ont inauguré [illegible]. La confiance renaît sur tous [illegible] et la réaction n'ose rien tenter.

[illegible] scène s'est passée à l'Assemblée [illegible] le 21 février. La chambre venait de [illegible], par un vote solennel, que les personnes trouvées coupables de vol, de meurtre et de quelques autres crimes ne pourraient pas faire partie de l'Assemblée législative. Les montagnards et les socialistes ont poussé les hauts cris. Vous portez atteinte, s'est écrié M. Pierre Leroux, à la liberté du scrutin. S'il plaît au peuple d'être représenté par des voleurs et des meurtriers que vous importe! C'est sa volonté et il faut qu'on la respecte. Voyant que sa harangue ne produisait aucun effet, et bien [illegible], je propose cet amendement: quiconque se [illegible] rendu coupable d'adultère sera inhabile à faire partie de l'Assemblée législative. Cet amendement a donné lieu à des débats très drôles; bon nombre de membres, mécontens de la tournure grotesque que prenait la discussion, se sont retirés. Il restait cependant une majorité, et lorsque l'amendement a été mis aux voix il a été adopté. M. Leroux a été le plus étonné de ce résultat [illegible] il avait voulu simplement mettre [illegible] ses collègues dans l'embarras [illegible] pas au succès. Plusieurs membres [illegible] nationale deviennent inéligibles à l'Assemblée législative.

Le président de la République donne des fêtes [illegible] les correspondances des journaux [illegible] des merveilles; il paraît que [illegible] Marche est éclipsée.

Les dernières nouvelles transmises de France en Angleterre annoncent que des troubles d'une nature assez grave ont éclaté à Lyon. Les auteurs du mouvement sont des socialistes et des [illegible]. Cette folle tentative a été bientôt réprimée par les troupes.

On a reçu d'Alger la triste nouvelle que les Arabes avaient surpris un détachement Français et avaient massacré plus de deux cents hommes.

Théâtre d'Orléans. — Ce soir, au Théâtre [illegible], cette œuvre du Duc [illegible] si vraie et si sympathique.

Un tableau de Paul Delaroche. — Nous apprenons avec plaisir que l'on vient de recevoir à la Nouvelle-Orléans le magnifique tableau de Paul Delaroche qui représente Napoléon [illegible] Alpes. Cette toile sera prochainement exposée.

Le [illegible] — Le Concordia Intelligencer assure que les eaux n'ont cédé nulle part, depuis [illegible] de l'Arkansas jusqu'à celle de la Rivière Rouge. Quant au fleuve, dit ce journal, il se maintient à la même hauteur. La [illegible] de quelques pouces dans le [illegible] de la Providence. Malgré l'inondation [illegible] les habitans de l'intérieur sont encore [illegible] en 1844 et en 1847.

Le Véridique Républicain du 10, nous apprend que la crue de la Rivière Rouge a diminué d'environ [illegible].

Washington — Le 14 de ce mois, le Président a transmis au Sénat environ trente nominations. M. Thomas J. McGaughey, de l'Indiana, a été désigné par le général Taylor pour remplir les fonctions de gouverneur du nouveau territoire de Minesota.

Accident. — Nous avons trois accidens de bateaux à vapeur à mentionner. Le Domain a sombré dernièrement dans le Haut Mississipi. Le chargement a pu être sauvé. Le Mountaineer et le Pike No 9 se sont heurtés le 12 de ce mois quelques milles au-dessous de St-Louis. Le Mountaineer a subi d'assez fortes avaries. Personne heureusement n'a péri. L'American Eagle, dans un voyage de St-Louis à Keokuk, s'est heurté contre un fort glaçon qui a enfoncé plusieurs planches de la coque. Le bateau a [illegible] réparer ses avaries et il s'est remis [illegible] quelques heures après.

Tremblement de terre à Memphis. — Les journaux de Memphis annoncent qu'un tremblement de terre s'est fait sentir dans cette ville [illegible] heures du matin. Le même [illegible], vers onze heures, le sol a oscillé de nouveau.

La lettre de M. Clay. — La lettre de M. Clay [illegible] au Kentucky a été [illegible] par une partie de la presse de cet [illegible] par une autre. Le Lexington [illegible] condamne l'épître sans hésitation. M. [illegible] aurait du convenir franchement [illegible] n'est pas possible au Kentucky. L'opinion qu'il a exprimée et les sympathies [illegible] manifestées n'auront probablement aucune influence sur le public et sur la [illegible].

Elections Municipales dans l'Etat de New-York. — L'élection du maire et des aldermen [illegible], dans l'Etat de New-York, a eu lieu dernièrement. M. Thomas R. Walker, whig, a été élu premier magistrat de la cité. Le conseil se compose de 11 whigs et d'un seul démocrate.

A Syracuse, M. E. W. Leavensworth, whig, a été élu maire. Sur quatre aldermen, les whigs [illegible] trois de leurs candidats.

A Rochester, Levi A. Ward, whig, a été élu maire. Huit whigs et deux démocrates forment le conseil.

[illegible] également un whig, M. Hiram Barton, [illegible] comme maire à Buffalo. Neuf des aldermen [illegible] whigs et un seul démocrate.

Magnifique vapeur. — Un magnifique vapeur, l'Empire City, a été lancé à New-York le 10 de ce mois. Le bâtiment jauge 1,800 tonneaux et a quatre ponts. Le même jour, on a également mis à flot le navire Constellation, le plus grand bâtiment marchand qui ait jamais été construit aux Etats-Unis. Il jauge 2,000 tonneaux, a une longueur de 215 pieds et une largeur de 43. Il fera les voyages entre Liverpool et New-York. L'Empire City sera attaché à la ligne de bâtimens à vapeur établie entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Bermudes. — Les journaux de New-York renferment des nouvelles des Bermudes jusqu'au 20 [illegible]. On attendait l'arrivée du navire Neptune, qui devait transporter dans l'île trois cents condamnés. Ce navire, après avoir déchargé sa cargaison humaine, devait repartir immédiatement pour le Cap de Bonne Espérance avec des forçats des Bermudes qui par leur bonne conduite ont mérité d'aller habiter, en qualité d'émigrés libres, les parages moins inhospitaliers du Cap. M. Mitchell est parmi ces derniers. Il a beaucoup souffert de l'asthme depuis son arrivée aux Bermudes.

Chronique Locale.

Réception de M. Polk. — Nous avons été priés [illegible] Marshal d'annoncer que l'ex président [illegible] arrivera par le bateau de la malle, demain [illegible] bonne heure dans la matinée, et qu'une [illegible] tirée sur la Place d'Armes. La [illegible] se formera à 9 heures du matin, selon le programme.

Conseil de la Première Municipalité. — Ce corps s'est assemblé hier soir d'après l'ajournement. Dix membres étaient présents, et en l'absence du recorder Genois, M. Wiltz prit le fauteuil. [illegible] euxpetitions furent lues et référées aux comités.

Une pétition de MM. Stone & McCollum demandant permission du Conseil de donner quelques représentations de Cirque sur la place publique donna lieu à quelque discussion; mais sur motion, la pétition fut déposée sur le bureau. Une pétition de Nunns & Co., demandant la permission de donner quelques représentations équestres sur la place Congo, fut adoptée.

Le Conseil s'ajourna à lundi prochain.

Conseil de la Troisième Municipalité. — Ce corps devait s'assembler hier soir, mais à l'heure indiquée seulement deux membres parurent, de façon que le Conseil crut convenable de s'ajourner.

Vol. — Des voleurs se sont introduits, pendant la nuit de dimanche, dans la maison de M. Henry Robert, rue Girod, 3me municipalité, et en ont enlevé un lot d'habillements évalués $40. Trois personnes de couleur nommées Hyram, J. B. Blache et Mary, ainsi que les esclaves Georges et Clara, l'un appartenant à M. Dupiantier, et l'autre à M. Spannon, ont été arrêtés sous accusation de ce vol, et attendent en prison l'examen de cette affaire.

Vol de grand chemin. — Wm Williams et Christopher Kain ont été arrêtés hier matin sous accusation de vol de grand chemin. Il paraît qu'un individu nommé Arthur Laurent a été arrêté sur la levée, entre les rues Hôpital et Ursulines, par quatre voleurs qui le dépouillèrent de deux pièces de vingt-cinq cents, de son couteau et de son chapeau. Après s'être soumis à cette désagréable opération, il s'enfuit et vint trouver un watchman, qui a ce moment venait d'arrêter deux personnes que le plaignant a reconnues pour les voleurs dont il avait à se plaindre. Le recorder Genois les a envoyés devant la 1ère Cour de District.

Joueurs de profession. — Le shérif a fait une descente samedi soir, dans une maison située à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Levée, et a arrêté trois des entrepreneurs des jeux de l'établissement, nommés Marie, Malacarne et Cafiera. Ils ont été conduits hier pardevant le juge McHenry, qui leur a demandé un cautionnement de $2,000, pour leur comparution en Cour.

— James Smith a été envoyé hier par le recorder Seuzeneau pardevant la Première Cour de District, pour assaut et batterie sur la personne de Edward Banks.

CONGRES DE BRUXELLES.

On lit dans l'Indépendance belge d'hier mardi:

"M. le marquis de Ricci, chargé de représenter la Sardaigne dans les conférences relatives aux affaires de la Haute-Italie, est arrivé hier matin à Bruxelles et est descendu à l'hôtel de Belle-Vue. Dans la journée, le ministre sarde a rendu une visite à M. le ministre des affaires étrangères.

"Hier, sir Henry Ellis, ministre d'Angleterre au congrès, est également arrivé, accompagné de son secrétaire. Il est descendu à l'hôtel de l'Europe, où des appartements étaient retenus pour le recevoir.

"M. de Lagrenée, plénipotentiaire de la République française, est aussi arrivé hier soir, accompagné du secrétaire de la mission, M. de Gabriac. M. de Lagrenée est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

"M. le comte de Colloredo, ministre d'Autriche, est attendu maintenant chaque jour; ses appartemens sont retenus à l'hôtel de Belle-Vue.

"On prépare avec activité le palais de la rue Ducale, aux salons qui doivent être mis à la disposition des membres du Congrès. Tout sera achevé pour le moment où les plénipotentiaires voudront se réunir."

TROUBLES DE CETTE.

Le Messager du Midi renferme les détails suivans sur les troubles qui ont éclaté à Cette.

"Des désordres graves ont eu lieu hier au soir, à Cette. On sait que, malgré les réclamations multipliées de la population paisible de cette ville, l'affreux bonnet rouge insultait toujours, du haut de l'arbre de la liberté, aux idées de paix et de modération qui l'animent. Plusieurs fois déjà des ordres donnés pour son enlèvement étaient restés sans résultat, et, si nous sommes bien informés, tout récemment encore M. Mercier, maire de Cette, sous l'administration duquel il avait été planté, répondit par un refus à l'arrêté formel de M. le préfet, qui prescrivait de faire disparaître l'emblème de la Terreur de la surface du département.

"M. le préfet n'ayant pas, sans doute, accepté les raisons sur lesquelles le maire motivait son refus, ordonna au commissaire de police de faire exécuter son arrêté dans les quarante-huit heures, et cela sous sa responsabilité personnelle.

"En conséquence, hier dans l'après-midi, des tentatives furent faites pour l'enlèvement prescrit; des mousses cherchèrent, mais sans résultat heureux, à grimper jusqu'au sommet de l'arbre, et nécessairement les curieux s'amassèrent en foule autour de ce spectacle qui dura près de deux heures, et ne put être terminé qu'en sciant l'arbre tout entier à sa base. Des cris commencèrent alors à se faire entendre, et la foule se rua sur la mairie, où le conseil municipal se trouvait en séance, et ne dut son salut qu'à la solidité des portes, closes à temps par les appariteurs qui avaient fait bonne contenance.

"Il était alors environ cinq heures; les émeutiers n'ayant pu pénétrer dans la mairie, se donnèrent rendez-vous pour le soir, devant la maison Reynaud; néanmoins, il paraît que nulle mesure ne fut prise par l'administration désorganisée de la ville de Cette. Aussi le désordre ne rencontra-t-il encore d'autre résistance que des portes inébranlables, et fallut-il, faute de mieux, se contenter de briser les vitres de cette maison.

"Mais ceci ne faisait pas le compte de ces honnêtes citoyens. Le cri de: Chez Bencker! chez Bencker! se fit entendre, et la foule, qui pouvait être composée de 2 à 300 individus, se précipita vers le domicile de ce négociant, membre du conseil municipal, et véhémentement suspect de légitimisme. M. Bencker se trouvait en ce moment à Montpellier; sa maison, surprise, fut facilement envahie et mise à sac. Mme Bencker seule, au milieu de ces furieux, et dans un état de grossesse avancée, se jeta presqu'à leurs pieds, et obtint enfin leur retraite, sans augmenter encore les dégats considérables qu'ils avaient déjà commis.

"De là, on se porta sur le cercle du commerce, lieu de réunion des négocians dont l'activité a donné au port de Cette l'importance qu'il a acquise; mais, aux yeux des patriotes, ce sont là des aristocrates, des ennemis du peuple dont ils fécondent le travail, et c'est sur eux que devait s'exercer dignement la vengeance populaire. Aussi, le local du cercle fut-il complètement saccagé; dans un instant, les meubles et les glaces brisés, couvrirent le sol de leurs débris; les rideaux arrachés furent jetés dans la cheminée, et la flamme qui en jaillit fut assez intense pour devenir un danger pour les maisons voisines; ce n'est qu'à une heure du matin qu'on s'était rendu maître du feu. En même temps, le billard et d'autres parties du mobilier furent transportés sur la place publique, où un feu de joie s'alluma au milieu des farandoles.

"Ces scènes infâmes, annoncées dès l'après-midi, durèrent de 7 heures du soir à minuit, sans rencontrer aucune répression. Par une coïncidence malheureuse, le bataillon caserné à Cette était parti pour l'Afrique sans avoir encore été remplacé, et il ne restait en cette ville que deux compagnies hors rang. Une patrouille de garde nationale (le poste de la mairie au nombre de 20) fut désarmée et vit ses armes jetées à l'eau. On cite comme digne d'éloges la conduite de l'officier qui les commandait, et qui, en brave qu'il est, se refusa à céder son épée avec une fermeté qui imposa à la foule. Le commissaire de police a, dit-on, été jeté dans le canal, mais sans courir aucun danger.

"Il faut dire cependant que l'autorité, sur ces entrefaites, avait donné l'ordre de battre le rappel; mais les tambours furent surpris et leurs caisses crevées, la garde nationale ne se présenta point, et l'émeute resta livrée à elle-même jusqu'à ce que fatiguée, et ne trouvant plus rien à faire, il lui plût de se dissiper de son propre mouvement, vers une heure du matin.

"A onze heures, la nouvelle de ce qui se passait à Cette fut apportée à Montpellier par des gendarmes arrivés à franc étrier. Le préfet, le général, le procureur de la République se réunirent immédiatement; un convoi spécial fut demandé à l'administration du chemin de fer, et, avant le jour, les autorités partirent, accompagnées de 500 hommes, pour rétablir l'ordre.

"Voilà les faits, tels qu'ils nous sont confirmés par de nouveaux récits. Fort heureusement, malgré leur culpabilité, ils sont moins graves dans leurs résultats que les bruits alarmans qui s'étaient répandus ce matin.

"Une lettre de Cette, datée de 7 heures du matin, nous annonce que la ville est calme, qu'il n'y a aucune probabilité de voir renaître les désordres de la nuit, et que l'autorité procède à l'arrestation des meneurs."

FAITS DIVERS.

—Une somme d'un million, payable moitié par l'Etat, moitié par la ville de Paris, va être employée à la restauration du Pont-Neuf. Les principaux travaux consistent dans l'abaissement des voûtes du grand bras, ce qui permettra d'adoucir la pente à franchir pour monter sur le pont en arrivant du quai de la rive gauche. Ces travaux seuls sont arrêtés à 520,000 fr. Le sol des trottoirs sera abaissé et ils seront rétablis en granit; on établira de larges pans coupés aux quatre entrées du pont, pour que la circulation puisse avoir lieu sans embarras et sans danger.

Bouches-du-Rhône. — Le tribunal de commerce de Marseille a envoyé l'adresse suivante à M. le président de la République:

"La France, en vous appelant à la présidence de la République, a entendu se rallier à un symbole d'ordre, et vous venez de répondre dignement à son attente.

"De coupables tentatives contre les institutions politiques et la société viennent d'être courageusement dénoncées, et nous devons à votre gouvernement, non seulement le maintien de la tranquillité publique, mais encore une plus grande de confiance dans l'avenir, sans qu'à ce résultat providentiel vienne se mêler le regret de la moindre effusion de sang.

"Après avoir éprouvé la tourmente inséparable des révolutions, après avoir supporté avec résignation de longs jours de souffrance, le pays veut désormais le repos, et son vœu le plus ardent est celui de l'ordre, indispensable appui de toute liberté et seul garant de toute prospérité publique.

"C'est en continuant, monsieur le président, à accomplir l'œuvre de consolidation politique et sociale à laquelle la Providence vous a appelé; c'est en comprimant les factions anarchiques qui tentent de désoler le pays, que vous réaliserez les vœux de la France et acquerrez de nouveaux titres à la confiance et au respect de tous les bons citoyens.

"Le tribunal de commerce de Marseille, guidé par ce sentiment de reconnaissance qu'il élève de toutes parts vers l'élu de la nation, s'associe avec empressement aux félicitations que le pays vous adresse par l'organe des corps constitués."

—Le gouvernement français vient de décider l'envoi dans la Californie d'un ingénieur des mines pour examiner l'état des gisemens, le rendement, la nature des couches et filons d'or et de mercure existant dans ce pays. Sur le compte-rendu, et d'après les rapports exacts et authentiques de cet agent, l'administration ferait connaître la vérité sur tout ce qui se répand et s'imprime sur ces mines merveilleuses, et donnerait ainsi à l'industrie des renseignemens qui empêcheraient de laisser aventurer hommes et capitaux à la recherche de richesses peut-être imaginaires.

A la suite de cette décision, des ordres ont été donnés à Brest pour mettre en armement un navire qui sera à la disposition de l'ingénieur chargé de cette importante mission.

Le parquet de la cour d'appel de Paris fait imprimer dans ce moment toutes les pièces de la volumineuse procédure relative à l'attentat du 15 mai. Cette mesure, qui sera moins coûteuse que ne l'aurait été la copie des dépositions de témoins, des procès-verbaux, des différens rapports, de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, qui seront signifiés à chacun des accusés, aura pour effet de faciliter de beaucoup l'intelligence du procès.

Parmi les témoins qui seront cités, tant à la requête du ministère public qu'à celle des accusés, il se trouvera plusieurs représentans du peuple, des journalistes, et quelques-unes des personnes qui se trouvaient dans les tribunes de la salle des séances, le jour de l'envahissement de l'Assemblée.

Les condamnés de l'affaire Bréa. — Tous les condamnés de l'affaire de Bréa sont partis, ainsi que nous l'avons dit ce matin, pour le fort de Vanves. Ils ont été tous enchaînés deux à deux et enfermés dans les voitures cellulaires conduites par le train des équipages. Jusqu'à ce moment, et pendant tout le cours de l'instruction, les accusés avaient été amenés devant les juges instructeurs et à l'audience par les gendarmes.

La vue des chaînes a produit sur eux une profonde émotion. "C'est la première fois, se sont-ils écriés, que l'on se méfie de nous, c'est la première fois que l'on nous charge de chaînes!—Que ceci, mes camarades d'infortune, s'est écrié le commis libraire Chopart, condamné à mort, que ceci ne nous empêche pas de crier: Vive la République!" Quelques uns des condamnés ont répondu à ce cri, mais d'une voix plus affaiblie, et ils ont pris place dans les voitures. Les cinq condamnés à la peine capitale ont été placés seuls dans une voiture spéciale: Daix et Chopart étaient liés ensemble; Vappereau jeune, Lahr et Nourry formaient un autre groupe.

Au moment du départ, Paris s'est approché de M. Piée, commissaire du gouvernement, et de M. le commandant Tisseuil, inspecteur des prisons militaires, et leur a dit: "Je vous demande à n'être point conduit avec mes co-accusés; on en veut à mes jours, on me menace de me tuer, et on le ferait, n'en doutez pas. De grâce! laissez-moi ici, ou du moins, ne me mettez pas avec eux qui en veulent à ma vie." Cette prière a été accueillie, et des ordres ont été donnés pour que Paris fût réintégré dans sa cellule de la prison militaire.

A une heure trois quarts du matin, l'escorte est arrivée au fort de Vanves. Tous les condamnés, et surtout Nuens et Gantron, paraissaient très abattus.

Le jeune Lebelleguy seul, condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'est livré à quelques exclamations de colère, demandant à grands cris qu'on le fusillât sur le champ plutôt que de l'envoyer aux galères.

Dans l'énonciation des condamnations prononcées hier par le 1er Conseil de guerre contre les accusés de l'affaire de Bréa, on a omis de mentionner la condamnation de Moussel: déclaré coupable de complicité dans le meurtre du général de Bréa et celui de son aide-de-camp, ainsi que d'avoir pris part à l'insurrection, mais avec des circonstances atténuantes, il a été condamné à la peine de cinq années de travaux forcés.

—Il paraît certain que l'ambassade de Madrid va être confiée à M. Napoléon Bonaparte, cousin du président de la République, et que M. Lucien Bonaparte, dont l'élection a été annulée par l'Assemblée nationale, occupera le poste de consul-général à Livourne.

—M. Napoléon Bonaparte a adressé l'ordre du jour suivant à la 2e légion de la garde nationale (banlieue):

"Gardes nationaux de la 2e légion (banlieue),

"Vos suffrages m'ont élu colonel d'une des plus belles et des plus courageuses légions de la garde nationale du département de la Seine. Hier vos acclamations m'ont prouvé combien le nom que je porte a vos sympathies. Je suis fier de vous commander, moi, pauvre exilé, rentré dans la patrie par la victoire du peuple!

"Nous avons eu des jours pénibles à passer; mais l'énergique et sage prévoyance du gouvernement actuel nous a évité le retour de ces luttes fratricides, si cruelles pour les cœurs patriotes; c'est surtout dans les discordes civiles qu'il faut tâcher de prévenir avant de réprimer.

"De quelque côté que viennent les attaques contre nos institutions, nous défendrons ensemble l'ordre, la République et notre président, qui représente la presqu'unanimité des Français.

"La 2e légion n'a qu'à continuer son passé pour bien mériter de la patrie dans l'avenir.

"Je sais combien l'estime et la confiance de mes camarades m'imposent de devoirs. Je tâcherai de les remplir.

"Le colonel de la 2e légion (banlieue),

"Signé: Napoléon Bonaparte."

—On lit dans la Gazette des Tribunaux:

"On a découvert hier une société secrète aux Batignolles. La police avait eu vent qu'un certain nombre d'individus se réunissaient, à des jours marqués, chez un marchand de vins de l'avenue St-Ouen. Des mesures furent prises en conséquence pour surprendre cette réunion en flagrant délit et procéder à l'arrestation de ceux qui la composaient. Hier, entre neuf et dix heures du soir, trois escouades de gardiens de Paris furent dirigées sur ce point. L'une prit l'avenue de Clichy; l'autre s'avança dans la direction du cimetière Montmartre, la troisième, prenant la rue Moncey, s'avança à travers champs de manière à arriver sur les derrières de la maison, toutes trois d'ailleurs ayant pris leurs mesures pour entourer à la fois le lieu de la réunion à un moment donné.

"Les mesures furent si bien prises, que les trois détachemens purent envelopper la maison et l'envahir avant qu'aucun éveil eût été donné. Soixante personnes à peu près se trouvaient réunies dans la pièce principale; aussitôt qu'elles aperçurent les chapeaux des agens de police, elles prirent la fuite en s'élançant par les portes et par les fenêtres. Dix-sept individus ont pu néanmoins être arrêtés et conduits à la préfecture de police. Parmi eux se trouvent plusieurs gardes nationaux gradés des Batignolles, et deux individus qui, antérieurement, s'étaient signalés, dit-on, par la violence de leurs opinions dans les clubs des Batignolles, et par leur ardeur à colporter des cartes pour le fameux banquet monstre des vingt-cinq centimes."

—On lit dans plusieurs journaux:

"Le personnel des bureaux du président de la République vient d'être réduit notablement. On a dû se priver des services d'une douzaine de bons et loyaux employés pour ne pas dépasser le modeste crédit affecté à ce service. Il n'y aura plus que deux bureaux, le chef du cabinet et le secrétariat général."

ANGLETERRE.

Rien d'important dans la discussion qui a eu lieu, avant-hier, au parlement. Sir Robert Inglis, un farouche anglican, a cherché une mauvaise querelle au ministère. Voici à quel sujet.

Lord Grey, ministre de l'intérieur, a décidé que les prélats catholiques, en Irlande et dans les colonies, prendraient rang immédiatement après les dignitaires du même degré de l'Eglise protestante.

La-dessus, grande colère dans le parti bigot. Sir Robert Inglis a demandé communication de la dépêche échangée sur cette grave question de préséance, entre le lord-lieutenant d'Irlande et le ministre.

Cette satisfaction lui a été accordée.

La chambre s'est ensuite occupée de nommer un comité de vingt-six membres, qui sera chargé de faire une enquête sur la loi des pauvres en Irlande.

—Un petit scandale fait en ce moment grand bruit dans les colonnes des journaux tories.

Le comte de Hardwick, membre de la chambre des lords, et en même temps capitaine de la marine royale, était, l'année dernière, président du comité qui s'est occupé, dans cette chambre, du bill tendant à réformer les lois de navigation. Ce comité était en grande majorité opposé au bill ministériel, et son président était un des membres les plus hostiles.

Cette année, on l'a vu par le discours de la reine, le cabinet a le projet de reproduire son bill sur les lois de navigation.

Pour affaiblir l'opposition du comité de la chambre des lords, il n'a rien trouvé de mieux que d'enlever le comte de Hardwick à son poste de président, en lui donnant un commandement actif dans la flotte.

Telle est la cause des attaques dont le ministère est l'objet de la part des feuilles tories. Dans la dernière séance de la chambre des lords, il y a eu quelques explications à ce sujet. Le président du conseil a déclaré que lord Hardwick avait dû obéir aux ordres des lords de l'Amirauté, sous peine de perdre sa carrière.

M. Ellis, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne au congrès de Bruxelles, pour les conférences relatives aux affaires d'Italie, a reçu aujourd'hui, de son gouvernement, l'ordre de se rendre immédiatement à son poste.

M. Ellis séjournait à Paris depuis quelque temps.

M. de Lagrenée, chargé de représenter la République française à ce congrès, a également reçu l'ordre de s'y rendre sans retard.

Il partira demain dimanche. Le ministre plénipotentiaire de l'Autriche, M. le comte de Colloredo, a pris les devans; il est parti ce matin pour Bruxelles.

Les conférences s'ouvriront dès que tous les ministres plénipotentiaires seront réunis.

—Le commandement des forces britanniques dans l'Inde vient d'être offert à sir Georges Napier, qui se trouve actuellement à Nice.

ESPAGNE.

Le Journal du Peuple de Bayonne du 8 annonce que le courrier de Madrid n'était pas arrivé la veille à Bayonne. Un postillon parti de Vittoria avait porté seulement la correspondance des provinces. La Gazette de Madrid du 5 publie la relation officielle de l'affaire du Pastoral d'Amer, entre Cabrera et le colonel Ruiz, dont nous avons déjà rendu compte. Les troupes de la reine étaient commandées par le général Nouvilas et le colonel Ruiz. Cabrera avait sous ses ordres 800 hommes d'infanterie et 40 chevaux.

L'affaire a duré deux jours; les troupes de la reine n'ont perdu que six hommes, dont deux officiers. Les carlistes ont eu trente morts et quatre-vingts blessés. Cabrera a reçu deux balles, l'une dans le cou et l'autre dans l'aine.

Un cousin de Cabrera et l'aide-de-camp de Marsal se trouvent parmi ces blessés. Plusieurs chefs et officiers carlistes ont été tués pendant l'action.

Le courrier d'Espagne, parti de Bayonne dimanche soir, et celui de Madrid, parti le même jour pour la France, ont été tous deux arrêtés et brûlés dans la province de Burgos, par la bande de l'Estudiante. On dit qu'une troisième malle-poste, pour l'intérieur de l'Espagne, a eu le même sort.

Nous n'avons aucune autre nouvelle positive sur cet événement, notre correspondance des provinces basques, sur la route de Madrid, nous ayant également manqué.

ITALIE.

L'anarchie fait chaque jour de nouveaux progrès; jamais la confusion n'avait été plus grande et la cause de l'indépendance plus compromise. Voilà l'œuvre des mazziniens. Ce magnifique mouvement qui, il y a un an aujourd'hui, entraînait tous les esprits et tous les gouvernemens dans la même croisade pour la liberté, ils l'ont arrêté, compromis, perdu pour longtemps. La violence de leur langage, l'extravagance de leurs idées, l'injustice de leurs accusations, enfin leur outre-cuidance et leur incapacité ont découragé tous les enthousiasmes et chassé toutes les illusions. Ils doivent au pape ce qu'ils appellent la résurrection de l'Italie, et le pape est à Gaëte.

Charles-Albert avait mis au service de l'Italie son épée, son armée, sa flotte, ses trésors, ses enfans et sa personne; tout marchait à merveille et les populations battaient d'un seul cœur, quand les Mazziniens se sont abattus sur la Lombardie. Ils ont commencé par jeter la division dans les idées, puis dans les rangs de l'armée, et quand la déroute, dont ils sont les premiers coupables, est venue couronner leurs intrigues, ils ont accablé d'outrages et accusé de trahison le roi qui s'était vaillamment exposé pour eux.

Ce n'est pas tout. A côté du pape et de Charles-Albert se trouvait le duc de Toscane, dont la bonté est proverbiale en Italie. Il était l'un des premiers, associé au mouvement réformiste inauguré par Pie IX. Il avait signé le projet de ligue commerciale qui devait avoir de si heureux et si féconds résultats. Enfin, cédant outre mesure et contre toutes les règles d'un gouvernement constitutionnel, il avait appelé aux affaires MM. Montanelli et Guerrazzi, les deux chefs du radicalisme toscan. Ce premier pas fait, il n'avait plus essayé de résister, ou du moins il ne l'avait fait que pour la forme et avec l'extrême timidité qui est le fond de son caractère. Ainsi il avait adhéré à la Constituante et à tous les projets révolutionnaires de ses ministres.

Pour le récompenser de cette condescendance infatigable, les Mazziniens l'ont forcé à quitter sa capitale et de se réfugier à Sienne, où il est en ce moment, découragé, malade et alité. Pendant ce temps-là, la Toscane est à peu près sans gouvernement et livrée à l'omnipotence et aux fantaisies des cercles populaires! Ce spectacle scandaleux a naturellement révolté tout ce qu'il y a d'hommes indépendans en dehors de ce parti de fous, d'illuminés et d'imbéciles, qui vont imposer à l'Italie des utopies absurdes, créées par des cerveaux malades.

Il n'y a qu'un cri aujourd'hui dans les journaux de Turin pour arrêter sur cette pente qui ramène l'Italie à la désorganisation, les populations égarées par les émissaires, les prédications et les journaux des Mazziniens. Et comme ceux-ci ne sont pas en reste, et que ce n'est pas l'audace qui leur manque, il en résulte une polémique à outrance qui ranime et rend plus acerbes des haines auxquelles le sentiment d'un danger commun avait un moment imposé silence.

Dans la Toscane, le mouvement révolution naire menace de produire un mouvement opposé, dont la conséquence serait la guerre civile. Déjà les premiers symptômes se sont fait sentir à Sienne, où le grand-duc s'est rendu en quittant Florence. Le 4 de ce mois, à six heures du soir, au milieu de la plus grande tranquillité, une bande d'ouvriers du chemin de fer entre dans la ville en criant: Vive Léopold! à bas la Constituante! mort aux républicains! La foule devint bientôt si nombreuse que la garde nationale fut obligée de prendre les armes, et ce ne fut qu'à grand peine que l'ordre fut rétabli.

Le 5, M. Montanelli, président du conseil, est parti de Florence pour se rendre à Sienne auprès du grand-duc, malade et alité.

Nous n'avons pas reçu les journaux de Rome, et nous ne trouvons dans les journaux de Florence, qui en donnent des nouvelles par correspondance, que des détails sans intérêt sur des séances de clubs.

Le Tempo, de Naples, dit que les chambres se sont réunies le 1er février, mais que, n'étant pas en nombre, il a fallu se borner à la vérification de pouvoirs des membres présens. On disait que le roi avait l'intention de suspendre ces séances jusqu'au 4, et alors de rouvrir le parlement avec un nouveau ministère et une nouvelle politique. C'est la dixième fois qu'on fait courir le bruit d'un pareil changement, qui ne s'est jamais vérifié, même en partie.

MAROC.

On écrit de Gibraltar, le 27 janvier:

"L'escadre anglaise, destinée à opérer contre le Maroc, est entrée hier dans la rade de Gibraltar. Elle est composée de trois vaisseaux de ligne, une frégate, un brick et six vapeurs de guerre.

"Cette escadre, aux ordres de l'amiral sir Ch. Napier, doit partir ce soir même pour Tanger, et l'on nous assure qu'après avoir donné une sévère leçon à Sa Majesté Abder-Rahman, elle se rendra immédiatement en Italie, pour être prête aux événemens qui s'y préparent.

"On se souvient du traité passé le mois dernier entre le général Chacon et le caïd des Kabyles du Riff. Ce fameux traité a eu le sort qu'il devait avoir, et qu'ont généralement tous ceux faits avec les Marocains; huit jours après, la tribu des Gaiagas harcelait de nouveau la place de Melila dont la pauvre garnison est plus que jamais réduite aux abois, et l'on affirme que l'Espagne prendra cette fois d'énergiques mesures pour châtier enfin cette horde de barbares."

On nous prie d'appeler l'attention du commerce sur la vente du fonds de magasin de marchandises de MM Borderes & Co, No 14, rue du Canal, qui aura lieu Mercredi, 21 du courant, à 10 heures du matin, par le ministère de J. B. Blache, encanteur. L'assortiment est le plus beau et le plus complet qui ait été offert en vente cette année, et sera vendu, sans réserve, pour clore la société.

Les conditions seront connues au moment de la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées aujourd'hui, mardi, à 10 heures P. M. 20 mars—2

Grande vente par catalogue de Marchandises Sèches.

L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente par catalogue de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui 20 mars, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No 8, rue du Canal.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 19 mars 1849.

Les lettres de l'America sont arrivées aujourd'hui, leur teneur confirme les nouvelles reçues précédemment. La demande a été active aujourd'hui; les ventes s'élèvent à 8,000 balles à des prix très pleins.

Il s'est vendu 500 boucauts de sucre aux anciens prix, et 600 barils mélasse de 17 @ 20 cents le gallon.

La farine est peu animée—Celle de l'Ohio se vend $4 40 @ $4 45 le baril. Un bon lot a été fait à $4 50. Il se fait peu choses en maïs, les transactions ne dépassent pas 4,000 sacs de 40 @ 44 cts le boisseau.

Les provisions sont lourdes, mais les cours sont à peu près les mêmes.

Le whiskey est plat à 17 cts le gallon pour le rectifié.

Le CHANGE n'a pas varié. Sterlings 5 @ 6½ pour 0/0 de prime; France 5 13¾ @ 5f 40; Traites sur New-York à 60 jours 2 @ 2½ pour 0/0 d'escompte; Traites à vue ½ d'escompte @ ¼ p 0/0 de prime.

Le fret est toujours très ferme.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

23 février 1849.

Immédiatement après le départ de l'Europa les opérations prirent un nouvel essort sur notre marché au coton. Les transactions de la semaine s'élevant à 40,000 balles à une hausse de ⅛ d. sur tous les cotons américains. Au commencement de la semaine courante cette grande activité se calma et quoique la demande continua à être bonne, la hausse obtenue d'abord fut perdue. Hier cependant l'activité revint au marché et la hausse primitive fut regagnée.

MARCHÉ DU HAVRE.

21 février.

COTON—Depuis notre circulaire de l'Europa notre marché s'est considérablement amélioré. Les nouvelles du 24 du mois dernier annonçant que les expéditions pour ce port étaient limitées, donnèrent de l'émulation aux acheteurs et 3,000 balles furent prises dans la journée. Les jours suivants les ventes ne s'élevèrent qu'à 5 ou 600 balles par jour aux anciens prix; mais vers le 12 les avis de Paris annonçant que la loi qui fixe l'élection d'une nouvelle assemblée avait été passée, ainsi que ceux de Liverpool indiquant une grande demande sur cette place, donna une nouvelle impulsion au marché et les ventes s'élevèrent journellement à 2,000 balles à une hausse de fr. ½ @ 1. Mercredi de nouveaux avis annonçant une hausse de ⅛ d. sur le marché de Liverpool portèrent les ventes de la journée à 3,000 balles à une hausse de 2 @ 3 fr. Nous avons ouvert la semaine courante par une vente de 2,000 balles à une nouvelle hausse de 1 fr. Hier les ventes ont été de 800 balles. L'affaiblissement du stock a occasionné quelques ventes de cotons à arriver s'élevant à environ 3,300 balles. Ce qui porterait les ventes totales depuis le 7 février à 20,436 balles. Les arrivages ont été de 9,857 balles et le stock restant en main est de 9,872. L'année dernière à cette époque le stock était de 66,600 balles et les cours étaient les mêmes à 1 fr. près.

Ventes effectuées:

7,700 balles	Nlle-Orléans,	fr.	64 @ 75
3,857 "	Mobile,		— @ —
3,800 "	Georgie,		— @ —
1,015 "	Pernambuc,		77 50 @ 88
4,034 "	à arriver,		— @ —

20,436 balles.

Etat du coton au Havre au 21 février:

Stock au 1er janv.	19,919	dont	17,320	E.-Unis.
Importations depuis	43,830	dont	42,478	do
Balles,	63,749	—	59,8[illegible]	
Ventes depuis le 1 jan	53,877	—	51 [illegible]	
Stock en ce jour,	9,872	—	7,8[illegible]	
Comprenant,	7,[illegible] balles Sea-Island.			

BONS DE LA MUNICIPALITE No. [illegible] en coupons de $[illegible], échus, à vendre par THEO. VERRET, 93 rue de la Douane. 9 mars—1m

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Navire John Parsons, Davis, pr Boston.
Robt Parker, Weeks, pr New-York.
Wm Vail, Wissart, pr Liverpool.
Wm Pirrie, Agnew, pr Liverpool.
Barque Murillo, Merrill, pr Boston.
Andre, Faxbuch, pr Trieste.
Oregon, Spragne, pr New-York.
Wabash, Brown, pr Baltimore.
Buxin, Livingston, pr Liverpool.
Brick Ellis, Mills, pr Philadelphie.
Goelette Native, Bedford, pr la Passe Sabine.
Daram, Hensley, pr Balize Honduras.
Steamer Tennessee, Yeatman, pr Nashville.

ARRIVES.

Navire Columbia, Snell, de Rio Janeiro.
Barque Bubje, Rogers, pr Rio Janeiro.
Delia Chapin, McNear, de New-York.
Hannah Thornton, ——, de New York.
Elizabeth, Jones, de Baltimore.
Goelette Attanata, de Tampico.
Mary Ellen, Connell, de la Havane.

—STEAMERS.—

United States, Caldwell, de Cincinnati.
South America, Logan, de Cincinnati.
White Cloud, Adams, de la rivière Illinois.
Chalmette, Moore, de Camden.
Magnolia, Thompson, de Memphis.
Hecla, Dalman, de Natchitoches.
Rio Grande, Gordon, des Opelousas.
Corcordia, Ventagen, de Vicksburg.
Creole, Wilson, de Minden.
C E Watkins, Lee, de Nashville.
Sultana, Gore, de Quincy (Ill.)
E D White, Amsden, de Grand Ecore.
Bostona, Dustin, de Louisville.
Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.
Duroc, Lathen, de Fort Smith.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 12 mars. — Expédié, navire Jessore, Cobb, pour la Nlle-Orléans.—Arrivés, navires Wm P Kent, Varney; Indiana, Bennett; barques Nancy W Stevens, Stetson; Convoy, Hopper; Tedesco, Bindton; Delphine, Crowell; bricks Detroit, Ward; Rolerson, Crowell; Azores, Ornsbury, goélette May Flower, Hopper, de la Nouvelle-Orléans. —Expédiée le 11, barque Brilliant, Miller, pour la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 9 mars—Expédiées, barques Susan W Lind, Tinkham; Brothers, Baxter, pour la Nlle Orleans.

PHILADELPHIE, 12 mars— Expédiée, barque Nashua, Mortimer, pour la Nouvelle Orléans.—Arrivés, navire Monongahela, Whipple, barques Sultan, Decan; Delaware, Fisher; Yarmouth, Teal; brick Florence, Pales, de la Nlle Orléans.

CHARLESTON, 15 mars— Partie, barque Mary Parker, Patterson, pour la Nlle Orléans.

Ports étrangers.

Par le steamer America.

Bordeaux, 5 février—Parti, Edwin, Moore, pour la Nlle-Orléans;—9, Capitoline.—Chargeant pour la Nlle-Orléans, Vaillant, Adrian, Oceana, Talma et Ferriere.

Havre, 23 février—Arrivé, Anna, de la Nlle-Orléans;—parti, 10 fév. Pacific, Moore;—18, Jacques Laffitte, pour la Nlle-Orléans.

Marseille, 8 février—Arrivé, Star, Pillsbury, de la Nlle Orléans;—15, Antoinette, do;—chargeant, Carolina, pour la Nlle Orléans.

Liverpool, 13 février—Arrivés, Rochall, Hiller, de la Nlle-Orléans—14, Iconium, Turner, do;—15, Albania, Schander, do.—20, Sailor-Prince, McKenzie, do;—21, Alex Grant, Alexander; Seth Sprague, Wadsworth; May-Flower, Crabtree, & Chas Chaloner, Valpey, tous de la Nlle Orléans;—22, Henry Clay, Howland; Camillus, Silvester; Robert, Beauchamp; Townsend, Richardson; Trenton, Smith, tous de la Nlle-Orléans;—14, Landes, Robins, do;—Partis, 11 fév. St Petersburg, Howard, pour la Nlle Orléans.—14, Clarlo Mauran, Mauran; Calcutta, Coulliard; Dowland, Norcross; Moselle, Pettis; Asia, Lane; Harding, Lord-Boston, Fitzsimmons & Marlmouth, Ferrey, pour la Nlle Orléans—14, Mary Ward, Little, do;—15, Hanover, Rogers, do;—16, Oneca, Drew; Zanoa, Calkins, do;—17, Sumner, Lord, Chadbourne, do;—Expédiés, 16 février, Equity, Nason, do;—19, Saxony, Knowles, do;—chargement le 15, Amazon, Delano, pour la Nlle Orléans.—23, Symmetry, Thompson, do.

Annonces à Liverpool pour la Nlle-Orléans Brandon, Rainey;—partant, 26 fév. Gerbue, Kelly;—25, Miltiades, Jones; Carter, Hiller; Hindostan, Cushing;—2 mars, Erin's Queen;—5, Emblem, Campbell, Sailor-Prince;—6, Waldren, Moore; Rockall, Hiller; Courtenay, Harrison, Buena Vista & Harvey, sous peu.

Londres, 12 février—Entré, Senne, Robinson, de la Nlle Orléans;—chargeant, Arlington, pour la Nlle Orleans.

Brême, 7 février—Arrivé, Rebecca, de la Nlle-Orléans.—12, Elmund, do.

Belfast, 9 février—Arrivé, Rainbow, Lombard, de la Nlle Orleans.

Cowes, 20 février—Arrivé, Jacques Laffitte, Caper, du Havre pour la Nlle Orléans.—Parti, 12 fév. Windsor-Castle, Patterson, du Havre, pour la Nlle-Orléans.

Clyde 11 février—Parti, Franconia, Boyle, pour la Nlle Orleans.—12, Ameila, Henderson, & Express, Anderson, do.

Cork, 12 février—Arrivé, Arvum, Vinal, de la Nlle-Orléans—parti le 3, Macconomo, Knight, de Londres, pour la Nlle-Orléans.

Gênes, 3 février—Arrivé, Chilton, Whiting, de la Nlle Orléans;—9, Globe, Filton, de la Nouvelle-Orleans.

Galway, 12 février—Arrivé, Barbara, de la Nlle Orleans.

Hambourg, 8 février—Arrivé, Maria, de la Nlle-Orleans.

Londonderry, 10 février—Arrivé, Vermont, Perry, de la Nlle-Orléans;—Parti le 16, Lycurgus, Brown, pour la Nouvelle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Canada, de Liverpool à New York .... 10 Mars
Niagara, de Liverpool à Boston........... 24 Mars

D'AMERIQUE.

Canada de New York à Liverpool........... 4 Avril
Niagara, de Boston à Liverpool.......... 18 Avril

Rue de Chartres, 80, entre Bienville et Conti.

MADAME FEUMELAU a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de Paris un grand assortiment de modes de printemps, consistant en chapeaux, tulle et dentelles, chapeaux de paille d'Italie, Cobourg, fantaisie à jour et guipure.

Du 1er choix de pèlerines, tulle, mousseline.

Du 1er choix de marchandises de toutes sortes, dont elle fera l'ouverture jeudi, 22 mars 1849.

20 mars—6

MLLE MANSUY a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises de printemps mercredi 21 mars 1849.

20 mars—3

UN Monsieur, nouvellement arrivé de l'étranger, fait connaître aux habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'après avoir fait un nombre considérable d'années un secret pour avoir [illegible] qu'il était parvenu à pouvoir mettre à profit ce secret, qui n'est connu que de lui seul dans l'Univers, car ce secret ne comporte pas en magie ni autre chose de ce genre. Il offre à l'apprendre pour la somme de quarante mille piastres, et de donner les choses nécessaires pour faire le secret; il ne demande pas d'argent avant qu'on ait fait l'essai de son secret. Pour avoir les renseignements et l'adresse de ce Monsieur, on s'adressera rue Toulouse, No 94. 20 mars—3

J'INFORME toutes les personnes qui sont en relation d'affaire avec moi, de ne payer aucune somme à Mme mon épouse, attendu qu'elle a quitté le domicile conjugal depuis lundi dernier, 12 de ce mois.

20 mars. B. JACOB STRAHLÉ.

CALLIGRAPHIE

Rue de Chartres, No 29.

NOUVEAUX ELEVES ADMIS chaque jour à l'Académie d'écriture de DOLBEAR, rue de Chartres, No 29, depuis 9 jusqu'à 11 heures A. M., et depuis 4 jusqu'à 8 heures P. M.

Classes journalières de tenue de livres. Une classe se réunit à ma résidence, encoignure des rues Race et Magazin, les lundis, mercredis et vendredis, depuis 1 jusqu'à 2 heures, et les mardis, jeudis et samedis, de 7 à 8 heures A. M. Une autre classe aura lieu tous les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 8 heures A. M., chez M. Williams, encoignure St-Ferdinand et Casacalvo, 3me municipalité.

20 mars—1 RUFUS DOLBEAR.

Marchandises sèches et Broderies de Modes.

HENRY STODDART & CO., 57 rue du Canal, la porte après la rue St-Charles, Importeurs de marchandises sèches, dentelles et broderies, viennent d'ouvrir le r nouvel assortiment de marchandises de printemps, qui seront vendues en gros et en détail:

Barèges nouveaux pour printemps,
Mousselines peintes à dessins nouveaux,
Ginghams des manufactures de France et d'Ecosse
Robes de mousseline brodées,
Robes en dentelles, blanches et de couleur,
Pelerines, bonnets brodés, etc.,
Robes, vestes et bonnets brodés pour enfants,
Dentelles de fil et bordures,
Toiles, linons, diaprés et ouvrés,
Linge de table damassé et diapré de toutes sortes,
Mousselines, jaconnats, nansous, tulle, bobine suisse de 13⁄4 pour moustiquaires.

Prix fixes et sans rabais. 20 mars—6f

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

19 mars 1849.

CONFORMEMENT à la loi et à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un dans sa séance du 12 du courant, avis est par le présent donné que le lundi, deux avril 1847, il sera procédé à l'élection de quatre aldermen, pour représenter ladite Municipalité dans le Conseil-Général, et de sept aldermen pour représenter au Conseil de la dite Municipalité les différents districts qui la composent, dans les proportions suivantes, savoir:

Trois aldermen pour le premier district.
Deux do pour le second district.
Deux do pour le troisième district.
Deux do pour le quatrième district.
Deux do pour le cinquième district.
Trois do pour le sixième district.
Deux do pour le septième district.

L'élection aura lieu depuis 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir, dans les endroits ci-après désignés et sous la surveillance des personnes dont les noms suivent, savoir:

Dans le premier district à l'Hôtel de la rue Conti: Geo. Rogers, G. Cruzat, N. Richards, inspecteurs. J. M. Reef, S. H. Reif, Greffiers.

Dans le Second District—Au café de M. Pratts, encoignure Douane et Remparts—A. G. Wilson, J. F. Gomez et C. Labuzan, inspecteurs—F. B. O'Neal et W. Fernandez, commis.

Dans le Troisième District—Au café encoignure Chartres et St-Pierre—Félix Mazant, Gustave Jaquet et Joe Dubuc, inspecteurs—Benj. Van Ostern et L. Brsonier, commis.

Dans le Quatrième District—Au café de la rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, connu sous le nom de Café Salassis—A. Morel, J. A. Nautré et A. Fabre, inspecteurs—Auguste Dejan et V. Ioumarrou, commis.

Dans le Cinquième District—Au café de M. F. Aimes, encoignure Marais et Orléans—Victor Wiltz, J. M. Maurens et J. H. Domingon, inspecteurs—John McLellan et John Wilts, commis.

Dans le sixième district—Dans la maison de pompe "Neptune Fire Company No 4", rue de l'Hôpital—W. H. Earle, E. Courcelle Jr, J. Gerard, inspecteurs—Louis Béré et Isidore Quinapa, commis.

Dans le septième district—Au café de M. Mollandel, encoignure de la rue des Remparts et chemin du Bayou—H. Gbyol, Gallien Préval, M. Barrett, inspecteurs—J. H. Domingon et N. Fortier, commis.

Les inspecteurs et secrétaires ci-dessus nommés sont priés de se présenter au Bureau du maire le plus tôt possible pour être assermentés conformément à la loi.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Détenu à la Geôle de la paroisse St-Charles, le griffe américain se nommant [illegible] et se disant appartenir à M. John [illegible] de la paroisse St Jean Baptiste. Le dit nègre est âgé d'environ 28 ans, [illegible] pouces, figure ronde, yeux [illegible]. Le propriétaire est prié de réclamer ledit esclave en se conformant à la loi.

Paroisse St Charles, le 10 mars 1849.

N. ST. MARTIN, Shérif.

[illegible]—1m

RECEPTION DE SON EXCELLENCE

J. K. POLK,

Ex-Président des Etats-Unis.

La procession se formera à 9 heures du matin sur la place d'Armes, sous la direction du colonel H. W. Palfrey, grand marshal.

MARSHALS.

1ère Municipalité.

W. K. Stiles,	Wm. O. Denegre,
H. L. Peirs,	Jules Lavergne,
Valcour Fortier,	Alfred Rousseau,
W D Vance,	V. Labatut
Alfred Peirs,	

2me Municipalité.

Josiah Cole,	G. C. Lawrason,
J. O. Nixon,	A. M. Dupéru,
Louis Lush,	G. W. Hynson,
M. A. Finck,	C. M. Chamberlain.
H. D. Ogden,	

3me Municipalité.

S. L. Waide,	G. W. Harby,
Adolphe Dupré,	John De Buys,
J. Commenger,	John Treme,
J. S. Davis,	Ovide de Buys,
D. Foucher,	N. Trépagnier.

Programme de la Procession.

Un Marshal.
Escorte Militaire.
Le Grand Marshal.
Son Excellence James K. Polk en carrosse, accompagné du Maire et des Recorders.
Le comité d'arrangement.
Le Conseil Général et les Aldermen des trois municipalités, en carrosses.
Le Maire et les Aldermen de Lafayette.
Marshal.
Musique.
Les Vétérans de 1814 et 15 en carrosses.
Le Major Général Gaines et son état major.
Le Major Général Patterson et son état major.
Le Brigadier Général Brook et son état major.
Les officiers de l'armée et de la marine des E.-Unis.
Le Gouverneur de l'Etat et son état major.
Les membres du Sénat et de la Chambre des Représentans.
Les régents de l'Université de la Louisiane.
Le Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.
Le Major Général J. L. Lewis et son état major.
Le Brigadier Général Thompson et son état major.
Le Brigadier Général Tracy et son état major.
Les militaires de Lafayette.
Les officiers de la milice.
Le Secrétaire d'Etat, le Trésorier, l'Auditeur des Comptes Publics, l'Ingénieur Civil et l'Arpenteur Général.
Les Consuls Etrangers.
Les Etrangers distingués.
Les Juges de la Cour Suprême.
L'Avocat Général et l'Avocat de District.
Les Juges de la Cour des Etats-Unis.
L'Avocat de la Cour de District des Etats-Unis et le Marshal.
Les Juges des Cours de District de l'Etat.
Les Juges de paix de l'Etat.
Marshal.
Les pompiers et leurs bannières.
Les pompiers de Lafayette.
Marshal.
Les directeurs et instituteurs des Ecoles Publiques des garçons.
Le collecteur du port, l'officier naval, l'inspecteur de la Douane et le maître de poste.
Le receveur et l'enregistreur du Bureau des Terres des Etats-Unis.
Le surintendant et les officiers de la Monnaie.
Les registres d'hypothèques et d'aliénations.
Le clergé.
Membres des Sociétés Médicales.
Notaires Publics.
Marshal.
Maçons—Grande Loge et Loges subordonnées.
Odd Fellows—Grande Loge et Loges subordonnées.
Sociétés Hiberniennes, St Patrick, St-Andrew, Howard, Allemande et de Tempérance.
Les Institutions incorporées et autres.
Les Enfants de la Tempérance.
Capitaines du Port et les Gardiens.
Capitaines de navires et de steamboats.
Les Etrangers et les Citoyens en général.
Marshal.
Escorte Militaire.

Lorsque la procession sera formée, elle défilera par la rue Condé jusqu'à celle Esplanade, et par l'Esplanade jusqu'au Champ Elysées jusqu'au bout du chemin de fer. Le Président sera reçu par S. H. le Maire. Après la réception et le salut de l'Esplanade, la procession se formera de nouveau, et ira par l'Esplanade qu'elle parcourra jusqu'à la rue Royale, descendra jusqu'au Rempart, de là elle reviendra par la rue du Canal, jusqu'à celle [illegible], puis tournera [illegible] de Chartres, [illegible] de Chartres [illegible] et dans la rue du Camp, puis continuera cette rue jusqu'à celle de Chartres et viendra s'arrêter à l'Hôtel et Louis, où sera logé l'Ex-Président.

Aussitôt l'arrivée de Son Excellence au Rail road sur le Lac, un salut de trente coups de canon sera tiré, et quand il arrivera à la Place d'Armes; un salut de trente coups [illegible] Washington au moment de l'arrivée des chars au Lac. Un autre salut de trente coups sera tiré par les Gardes d'Armes et de Lafayette, au défilé de la procession.

Les capitaines de navires et de steamboats sont priés de pavoiser leurs bâtiments, du lever au coucher du soleil le jour de la cérémonie.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Avis relatif à la Procession.

Afin de faciliter la formation de la procession, le grand Marshal ordonne:

1o. Que le Major-Gen. Lewis fasse former l'avant-garde de l'escorte militaire sur la rue Condé, la tête de la colonne s'appuyant sur la rue Dumaine; l'arrière garde de l'escorte, sur la rue Ste-Anne; la tête de la colonne s'appuyant sur la rue Condé.

2o. Toutes les voitures engagées par le comité, se formeront dans la rue St Pierre, suivant leur numéro d'ordre, la tête de la colonne appuyée sur la rue Condé, et que les voitures des citoyens arrivent par la rue de Chartres. Les autres voitures se formeront sur la rue de Chartres, au commencement de la procession.

3o. Les compagnies de Pompiers se formeront sur la rue de Chartres, ayant la droite appuyée à la rue St-Pierre.

4o. Les Sociétés de France Maçons, Odd Fellows, Fils de Tempérance, et autres corporations, se formeront sur la rue de Chartres, la tête de la colonne appuyée à la rue St Pierre.

5o. Associés que les différents corps seront arrivés aux endroits qui leur sont désignés, de devront en donner avis au Grand Marshal, dont le quartier général sera établi dans le bureau du Maire.

Le jour de la réception sera désigné par les journaux du jour précédent ou par un salut de trente coups de canon le jour de la cérémonie, au lever du soleil.

H. W. PALFREY, Grand Marshal.

FROMAGES DE BRIE.

M. J. B. MICHON, rue Conti, No 115,

INFORME le public qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de Fromages de Brie qu'il vendra en gros et en détail à des prix très modérés.

19 mars—6

République Française.

CONSTITUTION de la République Française, adoptée par l'Assemblée Nationale, le 4 novembre 1848, publiée par le Courrier des Etats-Unis en anglais et en français—prix 10cts. En vente chez VIC. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. 9mars—15

JEROME PATUROT.

JEROME PATUROT à la recherche de la meilleure république, par Louis Reybaud, édition illustrée par Tony Johannot, un superbe volume grand in-8.

En vente chez VIC. HEBERT, libraire, 9mars—15 149, rue de Chartres

EN vente chez VIC. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres.

Louis Blanc—Révolution au Luxembourg.
George Sand—Travailleurs et Propriétaires.
Charles Teste—Les Rêves 9mars—15

RIZ de la Caroline—50 boucauts, à vendre par
19mars B. VALLS, 37, rue Commune.

SUCRE blanc de la Havane — 70 caisses, en magasin et à vendre par
19mars B. VALLS, 37, rue Commune.

SUCRE brun de la Havane—51 caisses en débarquement de la goélette Heroine, à vendre par
19 mars B. VALLS, 37, rue Commune.

CACAO—40 sacs de cacao Para, à vendre par
19mars B. VALLS, 37, rue Commune.

TABAC—350 balles de la Havane et de Cuba, à vendre par
19 mars B. VALLS, 37, rue Commune.

CIGARES — 3,000,000, qualités assorties, à vendre par
19 mars B. VALLS, 7, rue Commune.

NOIR animal, qualité surfine, à vendre par
19mars B. VALLS, 37, rue Commune.

CIGARETTES de la Espanola, à vendre par
19mars B. VALLS, 37, rue Commune

HUILE D'OLIVE—300 paniers en bouteilles de 24 onces et en débarquement du navire Nérée, venant de Marseille, à vendre par
19 mars PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis.

AMANDES A LA DAME— 63 balles amandes coques tendres du Languedoc, en débarquement du navire Nérée, venant de Marseille, à vendre par
19 mars PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis.

EAU DE FLEUR D'ORANGER TRIPLE — 100 caissons de 12 bouteilles eau de fleur d'oranger triple, en débarquement du navire Nérée, venant de Marseille, à vendre par
19 mars PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis.

MADERE — 30 quarts de pipe vin de madère imitation, à vendre par
19 mars PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis.

VIN DE COTE-ROTIE — 150 caisses de 12 bouteilles vin vieux de Côte-Rotie, à vendre par
19 mars PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis.

SUCRE de la Havane—700 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement et en magasin, à vendre par
19 mars TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille-Levée.

TABAC—[illegible] balles vuelta de abajo, sapes et tripes de Cuba, en magasin à vendre par
19 mars TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille-Levée.

CIGARES—[illegible] milliers cigares de la Havane, de différentes marques, en débarquement du brick Salvadore, de la Havane, à vendre par
19 mars COSTA & CO., No 5, Front Levée.

CAFE—[illegible] sacs café Havane fin-vert, en débarquement du brick Salvadore, à vendre par
19 mars COSTA & CO., No 5, Front Levée.

BORDEAUX:—40 barriques Montferrand,
25 do St Julien Dubos,
25 do Cantenac,
[illegible] do Moulin d'Albiran 1844,
100 barils vin blanc Sauterne,
25 paniers Champagne,
15 barils Madère,
30 caisses fruits à l'eau-de-vie,
200 do Chateau-Lafitte,
450 do St-Julien,
350 do Chateau-Margaux,
[illegible] barils eau-de-vie diverses.
En magasin à vendre par
19 mars P. LONGIS, 136, rue Royale.

EN débarquement du navire français Oscar, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] do do do, supérieur,
[illegible] caisses Haut Brion, 1841,
[illegible] do do 1844.
A vendre par P. LONGIS, 136, rue Royale.

VIN DE PORTO—[illegible]
[illegible]

[illegible]

AVIS.

LES personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir des souscriptions pour La Violette, et qui n'ont pas encore remis leurs listes, sont instamment priées de les faire parvenir aux éditeurs le plutôt possible; le journal devant paraître le samedi, 24 courant, il est indispensable que les listes de souscriptions soient rapportées au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No 83, avant jeudi prochain. 16mars—6f

AVIS AUX VOTANTS DE LA 3me MUNICIPALITE.

AYANT appris qu'un doute avait été élevé sur la légalité de ma candidature au Conseil Général parce que j'ai un contrat avec la municipalité, je prends la liberté d'informer les électeurs et les citoyens, que la loi de 1816 qui n'a pas été amendée, dit, que le maire, les recorders et aldermen ne peuvent devenir fermiers des municipalités. Mais il n'y a pas une seule loi existante qui établisse qu'un candidat au conseil général ne peut devenir éligible parce qu'il est déjà fermier de la municipalité. En conséquence je suis donc candidat légalement éligible à l'une des places de conseil général, pour laquelle je me présente devant mes concitoyens.

17mars—3f PHILIP WILLMAN.

Harpes à double-actions.

J. F. BROWNE, facteur de Londres et de New-York, informe ses amis et les admirateurs de ce magnifique instrument qu'il est en ce moment à la Nouvelle-Orléans, et sera satisfait de recevoir les ordres qu'on pourrait lui donner à cet égard, ou pour rétablir les cordes, &c, &c. Il est logé chez M. Person, rue du Camp, No 93.

Il doit recevoir par le vaisseau Harriet & Martha, attendu à chaque instant, un bel assortiment de HARPES et invite les amateurs et amateurs de talents à venir les examiner.

17mars—6f J. F. BROWNE & Co. Facteurs, 295 Broadway, N.-York.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Nlle-Orléans, le 16 mars 1849.

LES directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent ou deux cent quarante piastres par action, sur les profits des derniers six mois, payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux.

17 mars—6f J. TUYES, Secrétaire.

Etablissement à vendre.

LE soussigné offre à vendre son établissement connu sous le nom de Salon de Soirée, situé à l'encoignure Royale et Place St Antoine au premier. Le dit salon est pourvu d'un bel ameublement et à plusieurs habitués. S'adresser à

17 mars—3f B. DUMAU, à l'établissement.

GRAND BAZAR

De la rue de Chartres, No 84, entre les rues Bienville et Conti.

J. E. LOBRE & CO.

PREVIENNENT respectueusement les dames qu'ils viennent de recevoir leur assortiment d'eventails de toute description et qu'ils continuent, comme par le passé, à se tenir complètement assortis dans les articles nécessaires à la couture et objets de fantaisie. 17 mars—3f

LE soussigné offre à vendre au prix le plus bas les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Paris.

[illegible]

Mousseline blanche unie, étoffe bandes à pois blancs et en couleur, organdis imprimés robes riches dispositions, jaconats brodés imprimés petits dessins, barège uni, brodé, imprimé depuis 25 cents le mètre, robes mousseline brodée pour mariées de 6 à 30 piastres, à volants 6 et à 3 jupes, aussi en batiste, nature, brodée, grenadine d'Afrique, [illegible] grande largeur à 62 la yarde, [illegible] noir de toutes largeurs, gros de naples noir à 70 cents la yarde, [illegible] noir et blanc, [illegible] de toutes couleurs à 75 cents la yarde, [illegible] de robe [illegible] à 63 berthes, canezous en batiste, [illegible] et dentelle de fil, écharpes de soie et [illegible], très grand choix de mouchoirs batiste brodés [illegible] à ourlets, brodés, [illegible] blanc, les plus [illegible] riche broderie garnitures de guipure, robes et [illegible] en mousseline brodée et batiste de [illegible] à 10. Mousseline à rideaux en [illegible] [illegible] yardes tout [illegible]. Eventails depuis 50 cents à [illegible] toile de coton pour robe et habillement d'enfant, une yarde à 10 cents la yarde. Gants de [illegible] pour dames, bourses, [illegible], parfumerie, porte-monnaie, parte-bouquets, peignes écaille, à nœud et à coiffure, bas de fil unis, [illegible] de dames, rubans pour chapeaux et ceintures, [illegible] passementeries et franges noires et en couleurs.

Barège blanc, bleu et rouge, ainsi qu'un grand nombre d'articles trop nombreux à détailler.

Le soussigné prévient les dames qu'il a [illegible] payée de [illegible] à Paris de $3 50 à $6 50, cravates de [illegible] à [illegible] fr.

Le soussigné désirant que l'occasion de clore ses affaires est positive et que ses marchandises ont été choisies [illegible] pour du comptant au plus bas prix possible. Il a [illegible] quelques articles de [illegible] grand débalage de batiste soie et fil couleur orange.

Les personnes qui désireraient solder quelques parties auront un grand avantage à visiter l'assortiment du soussigné.

N. B.—Etant dans la nécessité de rentrer dans ses affaires, il prie instamment les personnes qui lui doivent de venir régler avant le 15 avril prochain, passé cette époque, ceux restant arriérés seront mis entre les mains d'un avocat pour la rentrée.

19 mars E. C. FANIS, 144, rue Royale.

Marchandises de Printemps.

LES soussignés viennent de recevoir:
Chalis de barège en couleur,
Gaze de soie, do do, nouveauté.
—Aussi—
Bas de coton anglais,
Cotonnade anglaise, [illegible]
Ouvré en fil et de perdrix.
A vendre à [illegible] par
16 mars JOHN WIGHTMAN & Co, No. 11 rue de Chartres, au premier

SUCRE de la Havane—116 caisses sucre blanc en qualités, en débarquement du brick Adams Gray et à vendre par P. A. DEGELOS & Co, 14 mars—3 Encoignure de Bienville et Levée.

LA COMETE.

POMMADE DE T. B. ROGE, arrête instantanément la chute des cheveux, en prévient la calvitie, guérit la calvitie et tous les maladies du cuir chevelu, en même temps qu'elle donne à la chevelure la souplesse et le brillant qui en forment la beauté. Seul dépôt, à la pharmacie

17 mars—6 DUCONGÉ, 20, rue de Chartres.

Pharmacie Ducongé,

20, rue de Chartres.

SIROP DE DIGITALE de Labélonye, contre les palpitations du cœur.
PILULES DE LARTIGUE et Sirop de Boubée, contre la goutte, les rhumatismes aigus et chroniques.
SIROP DE POINTES D'ASPERGES, de Johnson, contre les palpitations du cœur, l'hydropisie, les oppressions, &c.
SIROP ANTI-SCORBUTIQUE de Portal, nouvellement reçus et à vendre. 17 mars—4

Grocerie à Vendre

Pour cause de départ.

LA Grocerie située encoignure Enghein et Moreau. Pour traiter s'adresser sur les lieux.

17 mars—10

Bonne occasion pour un Drayman.

A vendre pour du comptant.

UN NEGRE, UN DRAY ET UN CHEVAL— Le nègre est bon charretier et âgé de 27 ans, le dray est presque neuf, et le cheval tire bien à la charrette.—S'adresser, pour les conditions, à l'encoignure des rues Commune et Carondelet, chez

17 mars—4 CALMERY DANTZI.

CIGARES DE LA HAVANE reçus par l'Adams Gray et le Salvadore:

141,000 Regalias, Canones, Militars et Prensados, des manufactures Sevillana, Panumilial, Diadema, Dos Hermanos, &c.; en magasin un assortiment des meilleures marques, à vendre par

17 mars—3 J. N. RKULFI & Co, rue Commune, No 17.

115,000 cigares importés de la Havane.

EN débarquement du brick Adams Gray, comprenant des regalias de première et deuxième qualité, Imperiale, Bastones et Militars. Aussi: 40,000 cigares par le brick P. Soulé, les qualités ci-dessus à vendre à des prix modérés, en quantités à la convenance des acheteurs.

17 mars LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

L. BINOCHE

A L'HONNEUR d'informer les Dames de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'il fera l'ouverture de ses grandes nouveautés de printemps lundi prochain 5 mars.

Désirant renouveler complètement son stock cette année, il offrira ses marchandises à très bas prix.

2 mars—1m encoig. Chartres et Bienville.

ARPENTEUR ET INGENIEUR CIVIL.

Bureau No 94, rue du Camp.

LE soussigné dresse des plans, fait des devis, des contrats et surveille l'érection de toute espèce de machines, pour presses à coton, sucreries, moulins à scier et à raboter, &c.

Il fait aussi des dessins pour obtenir des patentes.

3 mars—3m F. W. COOK.

A VENDRE—Une maison de quatre appartemens et une cuisine de deux appartemens à feu, une cuve, latrine, puits, &c. située rue Orléans, entre Galvez et Johnson, sur un terrain mesurant trente deux pieds face à la rue Orléans, entre les rues, sur 74 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à

16 mars— JOHN WELLS, 64, rue St Pierre.

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.

Passage de la Bourse No. 13, entre St-Louis et Conti.

BUREAU DE DESSIN,

Dirigé par M. A. CAMEN,

Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France.

Se charge spécialement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines [illegible]

Les ouvriers de tout le travail à rapport au dessin, pourront y trouver les renseignements nécessaires.

13 jan—1an

10 piastres de récompense.

PARTIE marronne de chez la soussignée la griffonne ANNE CHARITE ou ANNA, âgée d'environ seize ans, taille 4 pieds 8 pouces, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de toile grise; elle a le nez très plat, de belles dents, de beaux yeux et une grande bouche, ne parle qu'anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de la ville, ou la conduira chez sa maîtresse au No 60, rue Bourgogne, entre Bienville et Conti.

15 mars—6 F. TESSIER.

20 de Récompense

PARTI marron de la [illegible] le jeune nègre [illegible]

[illegible]

CANDIDATS.

CONSEIL GENERAL.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer comme candidats au Conseil Général de la Première Municipalité
MM. C. ROBELIUS,
JULES BENIT,
L. BURGI,
PHILIP WILLMAN.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. L. J. HARRIS est candidat pour représenter la Première Municipalité au Conseil Général.

3me Municipalité.

Le ticket suivant sera soutenu pour Aldermen du 3me district:
Juge T. G. MORGAN. J. F. BARTHELEMY. P. B. WILTZ.

CONSEIL DE VILLE.

Nous sommes autorisés à annoncer que le ticket suivant sera soutenu par la majorité des votans du Premier District:
RICHARD HAGAN,
LUCIUS C. DUNCAN,
R. W. MONTGOMERY.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. CHARLES M. EMERSON, comme candidat à la place d'alderman du 1er district.

3me District. — Nous sommes autorisés à annoncer M. P. SHIELDS, comme candidat au Conseil de la 1ère Municipalité.

PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer MM. JOSEPH LANATA et ADOLPHE MAZUREAU comme candidats pour le Conseil de ville, 3ème District de la 1ère municipalité, à l'élection d'avril prochain.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. F. BERCIER, comme candidat pour alderman du 4me District, 1re Municipalité, à l'élection d'avril prochain.

QUATRIEME DISTRICT.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. PAULIN BLANQUE comme candidat au Conseil de ville pour le 4ème District, à l'élection d'avril prochain.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. L. P. BUREAU sera soutenu comme candidat pour représenter au Conseil le quatrième district de la Première Municipalité, par UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. L. FABRE comme candidat à la place d'Alderman pour le 4me District de la 1re Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer M. EMILE WILTZ, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le Cinquième District Municipal. PLUSIEURS VOTANS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. GEORGE CLARK, comme candidat à la place d'alderman pour le 5me District, 1re Municipalité.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. F. M. CROZAT comme candidat à la place d'alderman pour représenter le cinquième District de la Municipalité No 1. UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. F. CALONGNE comme candidat à la place d'alderman pour représenter le 5me district de la Municipalité No Un.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. E. GIQUEL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6ème District de la Municipalité No 1.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JOSE BARNES comme candidat au Conseil de ville pour le 6me District de la 1ère municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. FRANCOIS CORREJEOLLES, comme candidat à la place d'Alderman pour le 6me district, 1re Municipalité.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JEAN CRÉON, comme candidat pour alderman du Sixième District, Première Municipalité, à l'élection d'avril prochain.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DERBES, comme candidat à la place d'alderman du sixième District de la 1ère Municipalité.

SIX DISTRICT.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL comme candidat à la place d'alderman, pour représenter le 6ème District de la 1ère municipalité.

Veuillez annoncer M. ADOLPHE DUPRÉ, candidat alderman pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer M. CHEVALIER JUMONVILLE, candidat alderman pour représenter le septième district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. E. BARTHE comme candidat alderman du 7me District de la Municipalité No Un.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. W. H. WILDER comme candidat pour la place d'alderman pour le District de la 3me municipalité, à la prochaine élection d'avril.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Marchandises de Printemps.

En débarquement des navires Allemand et Delaware &c.

E. VALMONT & Co,

No 50, rue du Canal, entre Exchange Alley et Chartres,

OUVRIRONT à leur magasin dans le courant de la semaine, un grand assortiment de Barèges nouveaux, unis, imprimés et satinés.

Organdis nouveaux, mousselines, jaconats, percales brillantes imprimées nouveaux.

Indiennes françaises fond clair et autres.

Ginghams français et batiste d'Ecosse unis et fantaisie.

Gants de chevreau frais, gants et mitaines soie, fil d'Ecosse et en filet pour dames et enfans.

Un grand assortiment de broderies et dentelles consistant en Cols, cols, manchettes en dentelles et brodées, voiles et garnitures, châles et écharpes en grenadine, crêpe de Chine, &c., échantillon de ombrelles pour dames et enfants, ombrelles, ombrelles et autres [illegible], [illegible] brochées et brodées.

Mouchoirs à carreaux unis et brodes—dito pour mouchoirs, éventails, mouchoirs de batiste blancs unis, à vignettes de couleur et brodés riches, indiennes, percales, éventails, mouchoirs de batiste, [illegible] d'articles pour enfants et pour deuil; un grand assortiment d'une grande variété d'articles d'été pour hommes et pour enfans, cravates de printemps.

1,200 cotons (six cordes) à coudre, par lettres, fabrique anglaise de A Motavi & Co.

[illegible] E. VALMONT & Co, 50, rue du Canal.

AU PUBLIC. — Etant à la veille de mon départ de cette ville pour aller en Portugal voir ma famille, je prie ceux qui pourront avoir quelque réclamation contre moi de se présenter dans le délai de dix jours, de cette date, au café de M. Francis Roque, encoignure des rues Ste Anne et Bourbon.

14 mars—10 ANTONIO FRANCISCO LEAL.

BAZAR LOUISIANAIS,

No 34, rue Condé.

UN grand assortiment de rubans nouveaux, chaussures, tables à ouvrage, toilettes, fournitures pour bourses et objets de fantaisie à prix modérés. 13 mars

VICOMTE DE BRAGELONNE,

16ME livraison, en vente chez VOL. HEBERT, 14 mars 149, Rue de Chartres.

Marchandises convenables pour le marché mexicain.

SOIXANTE-HUIT colis de coton blanc, belle qualité, plusieurs caisses de mousselines imprimées, jolis dessins, bonne couleurs; aussi coutil coton de fantaisie pour pantalons, s'adresser à

14 mars JOHN WIGHTMAN & Co, No. 11, rue St-Charles, au premier

L. LEON, parfumeur,

Encoignure Royale et St-Louis,

OFFRE à vendre en gros et en détail les articles nécessaires à la confection des perruques et toupets, qu'il vient de recevoir par le navire Alkmar, du Havre. Les articles en cheveux sont invités à visiter mon assortiment se composant comme suit: tresses à frisettes et à perruques, toutes nuancés, ressorts, élastiques, crochets à toupets, [illegible], [illegible] à bandeaux, cachefolle, carde à démêler, cheveux pour nattes, de toutes nuances et de toutes longueurs.

Nota—Le public est également prévenu qu'il a chez lui un excellent ouvrier de Paris, et qu'il se charge de la confection des perruques, toupets, etc., et tout ce qui concerne la fausse chevelure.

[illegible]

Beurre fondu en barillets.

50 barillets beurre fondu de l'Ouest en petits barils de 36 livres, excellent pour la cuisine bourgeoise, à vendre chez

6 mars—6f SELLIER, rue Conde, No 35.

CHAPEAUX DE PAILLE—40 caisses chapeaux de paille en tresses de palmier, de différentes qualités, actuellement en débarquement, et à vendre par

17 mars FROST & Co, No. 10 rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—3,000 caisses en magasin, comprenant un assortiment de chaussures [illegible] à la mode, à vendre par R. G. [illegible]

17 mars 10, rue de la [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET Brodequins—Actuellement en débarquement du navire Christiana, et en magasin, assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, et à vendre par

17 mars FROST & CO, 10 rue des Magasins.

EN débarquement du navire Delaware, capitaine Turbot, du Havre:

3000 demi-boites sardines à l'huile, Ag. Gilles & Co.
800 boites do do do
1000 quarts boites do do do
40 caisses absinthe suisse véritable de Janrenaud.

A vendre par E. TALAMON,
3 mars 186-188, rue Royale.

EN débarquement du navire Oscar, capitaine Lebory, de Bordeaux:

[illegible] caisses eau-de-vie vieux Cognac 1831, marque Sp. Gallice, bien preuve,
5 caisses muscat rouge en boîtes,
1 do do vert do
1 do do jaune do
10 barriques vin blanc fleur Sauterne,
[illegible] barils do do
30 barriques vin rouge vieux,
6 do do do St Estephe 1840, à
vendre par E. TALAMON,
[illegible] 186-188, rue Royale.

[illegible]

AMUSEMENS

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 20 Mars 1849.

GASTIBELZA
ou
LE FOU DE TOLEDE,

Opéra en trois actes, de Maillard.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Au premier jour, la 1re représentation de:
HAYDÉE ou LE SECRET,
Opéra nouveau en trois actes, de Scribe, musique d'Auber, décors et costumes neufs.

ARMORY HALL.

Vendredi, 23 Mars 1849, à 7 1/2 heures du soir,

GRAND CONCERT

A GRAND ORCHESTRE,

Donné par M. MAURICE STRAKOSCH, pianiste de l'Empereur de Russie

et par Mlle T. CAILLY, élève du Conservatoire de Paris.

Voir le programme pour les détails.

Prix d'entrée:......................... $1.

On se procure des billets seulement à l'Armory Hall. 19 mars—3

PREMIERE APPARITION DE M. WILSON, LE VOCALISTE.

Le mardi soir, 20 courant, à l'Armory Hall.

M. WILSON, de Londres, fera sa première apparition à la Nouvelle-Orléans et une de ses attrayantes séances des CHANTS D'ECOSSE, dans lesquelles il chantera une quantité des plus populaires chants et ballades, par Burns, Walter Scott, MacNeil et autres poètes distingués, et plusieurs des anciennes et joyeuses ballades. Pour les détails, voir le programme.

Tickets...$1. Le livre des chants: 10 cents 19 mars—4

NOUVELLE EXPOSITION.

Statue de l'esclave Grecque.

Au bénéfice du sculpteur Hiram Powers.

CETTE magnifique statue est exposée tous les jours de neuf heures A. M. à neuf heures P. M. à la maison d'Etat, rue du Canal.

Prix du billet 25 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents. 28 fév—3m

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du dimanche, 26 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADIR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. R. STEPHENS, Directeur.

N.B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

QUARTIER GENERAL

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 19 mars 1849.

ORDRES GENERAUX—No. 5.

Honneur à l'Ex-Président Polk.

LE citoyen distingué qui pendant la dernière période de quatre années a gouverné et si prospéré pour la nation, a reconquis l'honneur de l'Union Américaine, JAMES K. POLK, est journellement attendu en cette ville où il doit passer pour se rendre à Nashville.

Il appartient aux citoyens-soldats qui composent la Légion de concourir aux témoignages de respect qui sont dus à la dignité et au mérite éminent de l'ex-Président, et de profiter la part qui leur revient dans le cérémonial arrêté à cet effet.

En conséquence la Légion se réunira [illegible] du jour de la [illegible], pour être sous les armes et à se réunir au grand [illegible] sur la Place d'Armes.

A l'arrivée de l'ex-Président il sera tiré un salut de 21 coups de canon sur la Place d'Armes. Les officiers de la Légion devront avoir le [illegible] et se rendre au détachement en uniforme à l'Hôtel de Ville.

Le col. J. Duret, commandant le régiment d'infanterie, le lieut.-col. Vigné, commandant la cavalerie, et le major Gally, commandant l'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brig.-général.

Par ordre, E. F. Jamison, Aide-de-camp.

ECOLES PUBLIQUES.

Municipalité No. 1.

L'EXAMEN annuel des Ecoles publiques de la Municipalité No 1, aura lieu lundi 19 mars et les jours suivants, sous la direction du surintendant et du comité d'enseignement.

Les Ecoles seront examinées, dans l'ordre suivant:

1o. Ecoles de Demoiselles.

Mardi, 20 mars.—Ecole du 1me District, rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe.

Mercredi, 21 mars—Ecole du 2me District, rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne.

Jeudi, 22 et vendredi 23 mars—Ecole supérieure des demoiselles, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Samedi, 24 mars—Ecole du 3me District, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

Lundi 26 mars.—Ecole du second District, rue du Canal, entre Franklin et Prieur.

2o. Ecoles de Garçons.

Mardi 27 mars—Ecole du 3me District, au coin des rues Chartres et St Pierre.

Mercredi 28 mars—Ecole du 2me District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

Jeudi 29 mars—Ecole du 1er District, rue Conti, entre Bourgogne et Dauphine.

Vendredi 30 mars.—Ecole supérieure des jeunes gens, rue d'Orléans.

Les parents des élèves et les citoyens en général sont respectueusement invités à assister aux examens.

Par ordre de la Direction,
Jn. HYNES, secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ,

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1849.

UN dividende de [illegible] pour cent a été déclaré sur le capital de la Compagnie du Gaz, payable aux actionnaires de cette institution, le premier avril et jours suivants.

14 mars—3m P. S. WOOD, Trésorier.

FRANKLIN HIGH SCHOOL,

Rue Royale, encoignure Hôpital.

PROFESSEURS.

Lewis Elkin—Mathématiques.
John A. Brewster—Anglais et Classiques.
Pierre Lagarde—Français.
Wm. T. Delaney—Principal d'école préparatoire.
Joseph Vargas—Espagnol.

Les classes continuent sans interruption toute l'année.

L'institution reçoit toujours des pensionnaires demi-pensionnaires et externes. 5 mars

Leçons d'escrime.

M. BAUDOUIN, présent le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de Café Tourné. Le prix des leçons est excessivement réduit; et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, autant à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre leurs leçons dans sa salle, seront faits aux institutions qui désireront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qui l'exigeront, des références qui leur garantiront sa aptitude et sa moralité. 12 fév—3m

T. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il a constamment en main le plus beau et le plus complet assortiment de COMESTIBLES français qui soit en ville, se composant comme suit:

Chemises de couleur nouvelles, de [illegible], de toile et coton; de tout cela français et fil d'Irlande.

Nous engageons le public à venir visiter nos magasins pour en convaincre.

Nota—Nous offrons également une gante Jouvin pour dames à 50 cents, et ceux pour hommes à 75 cents. 1 mars

BAZAR LOUISIANAIS.

Rue Condé, No 34.

Mad. M. VIDAL & CO.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et d'Allemagne, leur assortiment de printemps, en une très grande variété d'articles trop nombreux pour être détaillés. Ils prient les dames et messieurs respectueusement de venir visiter leur magasin où l'on trouvera à très bas prix les objets suivants:

Ombrelles très riches et ordinaires pour dames et enfants.
Bonnets, dernier genre.
Fournitures pour bourses.
Passementerie et frange, grand assortiment.
Portefeuilles et souvenirs.
Parfumerie Houbigant.
Bourses et sacs.
Boites à ouvrage et nécessaires pour femmes.
Quelques jolies toilettes en papier maché, très riches, des manufactures de Birmingham, en Angleterre.

Les soussignés espèrent que par les prix modérés et la fraîcheur de leurs marchandises ils attireront l'attention du public, et solliciteront les personnes qui leur feront l'honneur de visiter leur bazar.

7mars—

Mme. CLARET

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de la clientèle qu'elle a établi son domicile No. [illegible], rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

Mme Claret s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des maladies qui pourraient réclamer ses soins.

N. B.—Ne pas s'adresser à son ancien domicile, No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun. 26 fév—3m

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs

BANIER,	CARTIER,	LABATUT,
BARBE,	DELERY,	LAMBERT,
BEUGNOT,	BARET,	TURPIN,

Et à M. P. SOULE.

Sa demeure est rue Tréme, No [illegible], entre St Pierre et Orléans.

[illegible]

[illegible]